

Crise de confiance à l'égard de Bombardier



MICHEL GIRARD

Samedi, 17 novembre 2018 05:00

À la suite de l'enquête que vient de déclencher l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur les transactions de vente d'actions que les hauts dirigeants de Bombardier font par l'entremise d'un Régime d'aliénation de titres automatique (RATA) récemment créé, le titre de Bombardier a poursuivi hier sa gigantesque débandade.

Alain Bellemare est-il encore l'homme de la situation chez Bombardier, dont la valeur boursière s'est effondrée de 9,4 milliards de dollars en quatre mois, l'action chutant de 70 % entre le 11 juillet dernier (5,58 \$) et la fermeture hier à 1,67 \$.

Président et chef de la direction depuis le 13 février 2015, **M. Bellemare se retrouve aujourd'hui au cœur de la crise de confiance qui secoue Bombardier depuis le 8 novembre**, jour de dévoilement des résultats au 30 septembre 2018.

Son annonce des « mesures stratégiques » visant la mise à pied de 5000 employés (2500 au Québec), la vente de la Q Series et de la division de la formation des pilotes et techniciens, et les problèmes de liquidités... a été très mal reçue par les investisseurs.

M. Bellemare n'a pas aidé « sa » cause en laissant entendre par la suite que le programme de jets régionaux CRJ était lui aussi en révision et que le ménage au sein de l'entreprise n'était pas terminé.

L'IMPRUDENCE

Qu'un PDG d'une multinationale, à la suite d'un trimestre, annonce des résultats décevants aux yeux des actionnaires et des analystes, ce n'est pas une raison pour remettre en question son poste.

Mais qu'un PDG, comme M. Bellemare, fasse preuve d'imprudence en voulant personnellement liquider des blocs d'actions alors qu'il allait prendre des « mesures stratégiques » susceptibles d'influencer le cours de l'action, ce n'est guère rassurant.

Il faut savoir que les dirigeants des entreprises cotées en Bourse n'ont pas le droit d'effectuer des transactions (achat ou vente) quand ils détiennent des informations privilégiées non encore dévoilées publiquement.

Lorsqu'il a transféré le 15 août dernier ses 7 millions d'options exerçables en vue de vendre les actions acquises, M. Bellemare estimait que « les mesures stratégiques » qu'il allait prendre (mais non encore connues) ne constituaient pas une information privilégiée.

LA RÉACTION DES INVESTISSEURS

La réalité ? Les « mesures stratégiques » qui ont été annoncées le 8 novembre ont finalement accéléré la déconfiture de Bombardier en Bourse.

Il s'adonne que le cours de l'action de Bombardier avait démarré sa sévère chute dans les semaines qui ont précédé le dévoilement des « mesures stratégiques ». En Bourse, il y a toujours des investisseurs « visionnaires » au point où ils devinent l'impact des nouvelles à venir !

D'ailleurs, dans le cadre de son enquête sur Bombardier, l'AMF devrait également examiner les transactions que les « visionnaires » ont effectuées au cours des quatre semaines qui ont précédé le dévoilement des décevants résultats de Bombardier. Le titre de Bombardier avait déjà subi une chute de 32 % au cours de cette période.

DES LEVÉES DE CAPITAUX DE 5 G\$

Sous le règne de M. Bellemare, les investisseurs ont investi 5,4 milliards de dollars.

- Québec : 1,3 milliard \$ dans la survie de la C Series
- Caisse de dépôt : 2 milliards \$ dans Bombardier Transport
- Fédéral : 372 millions \$ en avances
- Février 2015 : 1,1 milliard \$ en droits de souscription
- Mars 2018 : 700 millions \$ en actions

La veille de l'arrivée en poste d'Alain Bellemare, le 12 février 2015, l'action de Bombardier valait 2,67 \$. Hier, Bombardier fermait la semaine à 1,67 \$. La capitalisation boursière de Bombardier s'élève aujourd'hui à seulement 4,1 milliards \$, soit un milliard de moins que les levées de capitaux de M. Bellemare.

QUOI ?

Après sa rencontre hier avec Alain Bellemare, le nouveau ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, a laissé entendre que le gouvernement Legault n'était pas fermé à l'idée d'investir dans un partenariat pouvant sauver, cette fois, le programme des jets régionaux CRJ.

J'ai mon voyage !